

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 6 mars 2009**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

**1. Décompte de clôture – de l'implantation d'une installation d'éclairage public au chemin de Verney et extension du réseau d'alimentation électrique – Installation de deux luminaires et d'un tableau électrique à la déchetterie – Préavis No 14/2007**

Le crédit voté par le Conseil communal pour ce préavis No 14/2007 s'élevait à Fr. 87'000.--. Le coût final se monte à Fr. 76'615.35. La moins-value des dépenses est de Fr. 10'384.65.

**2. Décompte de clôture – Réaménagement et réfection du chemin de la Raye – Préavis No 3/2007**

Le crédit voté par le Conseil communal pour le réaménagement et la réfection du chemin de la Raye s'élevait à Fr. 507'000.--. Le coût final se monte à Fr. 444'917.10. La moins-value des dépenses de Fr. 61'082.90 est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus, ainsi qu'à des économies en ne changeant uniquement les bordures endommagées.

**3. Décompte de clôture – Remplacement du bus scolaire – Préavis No 4/2007**

Le crédit voté par le Conseil communal pour le remplacement du bus scolaire s'élevait à Fr. 78'000.--. La dépense finale se monte à Fr. 69'197.15. La moins-value des dépenses est de Fr. 8'802.85, obtenue grâce à la reprise de l'ancien bus scolaire par le Garage Nissan.

**4. Panneaux solaires – Réglementation pour la pose**

En réponse au vœu de M. Alberto Perez visant à favoriser l'utilisation d'énergies alternatives, et pour éviter que les éventuelles subventions cantonales ne soient englouties dans des frais administratifs, la Municipalité a décidé d'accorder un permis dispensé d'enquête publique pour une surface de panneau de 8 m<sup>2</sup> par logement pour les constructions situées en zone de faible densité (villas). La réglementation limite le nombre de logement à deux par bâtiment pour une surface de parcelle de 1'000 m<sup>2</sup>, soit au maximum 16 m<sup>2</sup> de surface de panneaux solaires. Cette décision sera communiquée dans le prochain numéro d'Ecublens Infos.

## 5. BIO+ l'Ouest lausannois - Bilan 2008

Le bilan est positif pour cette deuxième année et démontre l'utilité de cette mesure puisque 9 dossiers ont été ouverts pour notre commune durant l'année 2008 ainsi qu'un renouvellement.

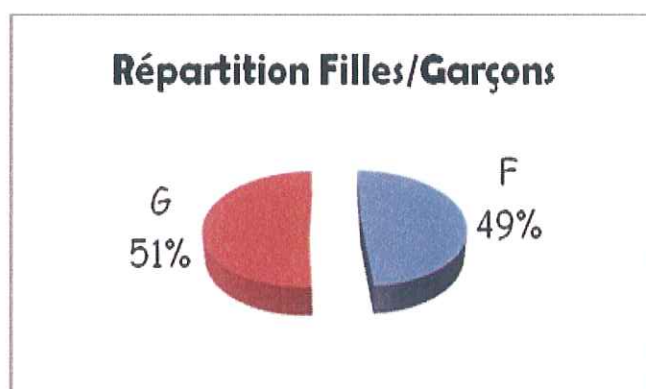
Dans le cadre du budget 2008, le Conseil communal a accepté la prise en charge d'un montant de Fr. 23'100.--, représentant 14 dossiers à Fr. 1'650.-- par année. Ces 10 dossiers représentent donc une charge de Fr. 16'500.--.

Pour estimer les résultats et les effets de cette mesure, qui nous vous le rappelons, permet la prise en charge de jeunes sans solution professionnelle qui ne peuvent pas pour différentes raisons intégrer les mesures cantonales, nous vous présentons quelques chiffres 2008 pris sur l'ensemble des cinq communes ayant décidé de soutenir ce service (Renens depuis 2006, Ecublens, Bussigny et Chavannes, depuis l'été 2007 et Prilly en 2008).

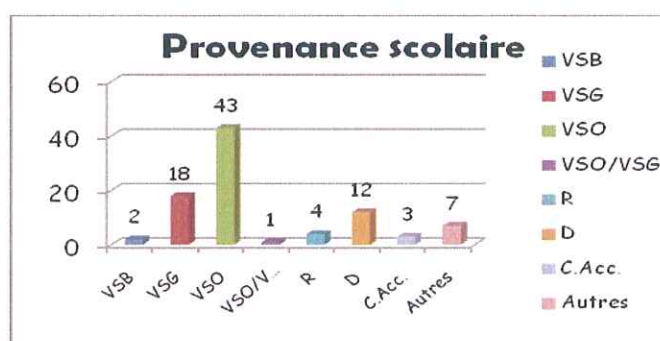
(Extraits du rapport d'activité BIO+ Ouest Lausannois)

### Participants

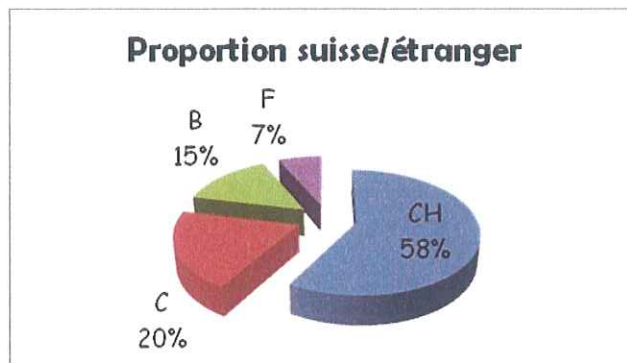
Le nombre total de participants dont l'âge moyen est de 18,13 ans, s'élève à 91.



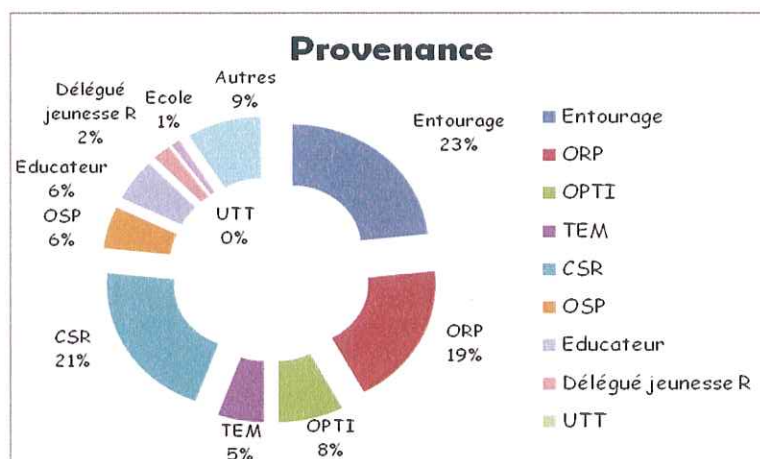
3 groupes se distinguent: une majorité est issue de VSO, une partie provient de VSG, et enfin un groupe des classes D et R. La mesure touche principalement des participants avec un faible niveau scolaire. La catégorie "autres" représente les personnes ayant suivi leur scolarité à l'étranger.



Cette année une majorité des participants était de nationalité suisse. Une légère augmentation des permis B et F est aussi à noter par rapport à l'année précédente.

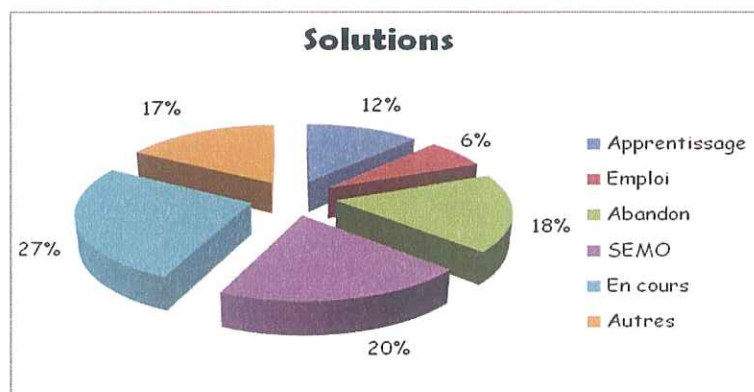


Les  $\frac{3}{4}$  des participants sont envoyés par le réseau des partenaires sociaux (éducateur; délégué jeunesse). Le quart restant provient du bouche à oreille de l'entourage. Le réseau est par conséquent un outil de travail important pour informer et orienter les participants.



### Les solutions trouvées

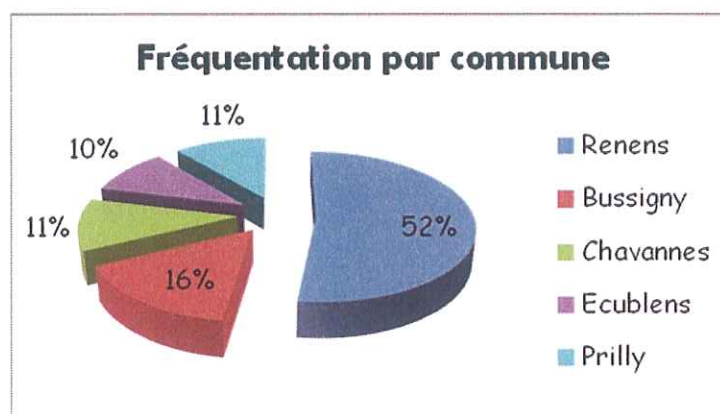
Le BIO+Ouest Lausannois affiche ici qu'il est une voie d'accès privilégiée vers Mobilet' et d'autres structures (autres = UTT; OSP), mais évite aussi dans de nombreuses situations d'avoir recours au chômage en plaçant directement en formation ou en emploi.





## Les chiffres par Commune

La répartition des dossiers en fonction de chaque commune montre que Renens représente une grande majorité des participants. Les autres communes affichant des fréquentations similaires.



Ce tableau détaille la fréquentation et les renouvellements de mesures en fonction de la commune d'origine.

Commune	Participants	Renouvellements	Dossiers
<b>Renens</b>	48	14	55
<b>Bussigny</b>	14	6	17
<b>Ecublens</b>	9	1	10
<b>Chavannes</b>	10	3	12
<b>Prilly</b>	10	5	13

## Conclusion

Les chiffres de cette année montrent que le programme répond parfaitement à la demande. Il n'y a donc pas d'augmentation de prise en charge prévue. Cependant, il est difficile de se prononcer pour l'année 2009. La conjoncture économique laisse imaginer une année assez sombre pour les formations en apprentissage et personne ne sait quelle tournure prendront les événements. Quoiqu'il arrive le BIO+Ouest lausannois sera prêt à intervenir rapidement si des changements importants devaient se manifester.

Ceci permet de rappeler la chance des jeunes habitant les communes qui soutiennent activement la mesure. Ils ont en effet la possibilité d'être orienté très rapidement sur la base d'un projet professionnel construit en partenariat entre le participant et le conseiller socioprofessionnel. Cela offre un avantage non négligeable et permet aux participants d'être mieux armés et de partir sur des bases solides pour se lancer dans la vie professionnelle.

*Sur demande, le rapport complet de BIO+ Ouest Lausannois peut être obtenu sous forme informatique, au Service des affaires sociales ([serge.nicod@ecublens.ch](mailto:serge.nicod@ecublens.ch)).*

## 6. Association pour l'exploitation d'un réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice (AJESOL)

Les travaux de constitution de l'association qui dirigera le réseau d'accueil des trois communes vont bon train, tout comme ceux visant l'intégration des différentes structures et le fonctionnement général. L'échéance étant le démarrage effectif de l'ensemble l'été prochain.

### Constitution de l'Association

Le groupe de travail constitutif, composé des Municipaux en charge des affaires sociales des trois communes et des chefs de service de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens se réunit régulièrement afin de préparer l'assemblée constitutive qui se déroulera dans le courant du printemps.

Un nom a d'ores et déjà été trouvé pour l'Association (**AJESOL**, pour **A**ccueil de **J**our des **E**nfants du **S**ud-**O**uest **L**ausannois) et la procédure de désignation des délégués pour chacune des communes est en cours. Pour Ecublens, qui a droit à 7 délégués, la Municipalité a décidé de répartir les places de la manière suivantes:

- 2 Conseillers municipaux
- 3 Conseillers communaux
- 2 représentants du milieu de la petite enfance

### Fonctionnement de l'Association

Si le détail des activités internes à l'Association est défini par le groupe de travail constitutif, la collaboration et les interactions entre l'AJESOL et les structures d'accueil sont en cours d'élaboration dans le cadre de deux groupes de travail spécialement formés. Ces deux groupes, menés par les chefs de service de Chavannes-près-Renens et Ecublens, sont composés de représentants représentant l'ensemble des lieux d'accueil concernés.

Chaque groupe a pour objectif, dans son domaine (accueil et administratif pour le premier, informatique et financement pour le second), de mettre en place des règles communes à l'ensemble du réseau, par exemple:

- Découpage de la journée, priorité d'accueil, calcul du revenu déterminant et application des barèmes pour le premier.
- Facturation, plan comptable, budget, programme informatique, financement et statistiques pour le second.

### Informatique

Si le choix définitif n'est pas encore arrêté, la solution informatique envisagée devrait permettre une gestion globale et rationnelle du réseau AJESOL dans son ensemble (placement et facturation), évitant ainsi des charges administratives démesurées. De plus, certaines informations mises en réseau permettront à chacune des structures de connaître les disponibilités des autres.

Comme vous pouvez le constater, le travail est encore conséquent, mais l'excellente collaboration avec l'ensemble des partenaires permettra d'offrir une prestation à nos citoyens correspondant à l'objectif de la loi (LAJE).



## 7. Camps scolaires, frais de location de chalets et frais de transports et de remontées mécaniques

Lors du Conseil communal du 5 décembre 2008, Mme Ariane Légeret indique qu'elle ne comprend pas, alors qu'il y aura moins de camps ailleurs qu'à Morgins, pourquoi le montant budgété au compte 570.3161 double par rapport à 2007.

En réponse, bien que le nombre de camps diminue, le montant porté au budget tient compte de la différence du nombre d'objets loués et du prix de location des chalets, selon que ces derniers peuvent accueillir une ou deux classes.

Par contre les frais de transports et les remontées mécaniques sont indépendants de la location de chalets. Moins de camps ailleurs qu'à Morgins signifient une diminution des frais de remontées mécaniques puisqu'à Morgins ces frais entrent dans les comptes du chalet des Alouettes

## 8. Demandeurs d'emploi

Situation au 31 janvier 2009: **369 demandeurs d'emploi** (349 au 31 janvier 2008).

## 9. Population

Situation au 1<sup>er</sup> mars 2009: **10'753 habitants** (10'506 au 1<sup>er</sup> mars 2008).

*La Municipalité*